

La Jonchère Saint-Maurice

Séance du Conseil Municipal **du 23 mai 2020**

*L'an deux mil vingt le 23 mai à 8 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué,
s'est réuni, à la salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

*Présents : Brunet Céline, Clédat Adeline, Désir Loïc, Dumont Gérard,
Girardon Sonia, Horry Jean-Marie, Lafarge Christophe, Laville Romain, Martinie Denis,
Palade Christophe, Prugnau Gérard, Riverain Samuel, Servaes Marie-Claude, Soumagnas
Vincent, Trentalaud Aurélie*

Absents : néant

Objet : ordre du jour

- installation du Conseil Municipal
- élection du Maire
- fixation du nombre d'adjoints
- élection des adjoints
- lecture de la charte de l' élu local

-=-=-=-=-=-

Objet : installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Horry Jean-Marie, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Riverain Samuel a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

-=-=-=-=-=-

Objet : élection du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT), en vue de l'élection du Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires (art. L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT).

Le conseil municipal a désigné en tant qu'assesseurs : Madame Servaes Marie-Claude et Monsieur Laville Romain.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15

Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- Jean-Marie HORRY. : 15 voix

Monsieur Horry Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Objet : création des postes d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur Horry Jean-Marie, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du premier adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

- Marie-Claude SERVAES : 12 voix

Madame SERVAES Marie-Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

Election du deuxième adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	2

Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

- Gérard PRUGNAU : 13 voix

Monsieur PRUGNAU Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- Denis MARTINIE : 14 voix

Monsieur MARTINIE Denis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la charte de l' élu local.